CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 mai 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/05/28-1/05

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Rapporteur: AUBERT André

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Rapporteur : WALKER Lionel

Commission n° 7 - Finances Rapporteur : CALVET Jean

OBJET : Avenant au protocole de partenariat d'études relatif au projet d'un équipement de centre d'expositions, de congrès et de conventions à Marne-la-Vallée-secteur du Val d'Europe.

Il est proposé que le Département de Seine-et-Marne, la Région Ile-de-France, la société Euro Disney SCA, l'EPA France, le SAN du Val d'Europe, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris poursuivent la démarche conjointe d'études de faisabilité et de réalisation d'un projet de centre de congrès, d'expositions et de conventions situé à Marne-la-Vallée secteur du Val d'Europe initiée en 2006.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU la délibération du Conseil général n° 7/01 du 1^{er} février 2010, approuvant le Budget Primitif,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de participer au financement des études complémentaires de faisabilité du projet d'un équipement de centre d'expositions, de congrès et de conventions au Val d'Europe. La maîtrise d'ouvrage de ces études sera assurée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne.

Article 2 : la participation départementale à ces études s'élèvera à $32\,531,20 \in TTC$. Ce montant sera prélevé sur le programme « Autres actions économiques » - opération « Etude centre d'expo et de congrès ».

Article 3 : d'approuver l'avenant au protocole de partenariat d'études annexé à la présente décision.

Article 4 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer cet avenant au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ